



Fiche Pratique 1 - *Conseil et appui*

« *Faciliter l'accès aux contenus des cours* »

Préambule :

L'accès aux contenus des cours reste très personnel à chaque étudiant en fonction de ses acquis précédents et de la formation universitaire suivie. Il participe à l'apprentissage de la formation (grâce aux lectures, aux recherches, aux approfondissements et aux diverses interactions avec les enseignants et les étudiants pairs).

Il est à indiquer que les enseignants-chercheurs et professeurs ne disposent pas nécessairement de notes de cours diffusables aux étudiants. Les contenus diffusables sous différentes formes se limitent au périmètre des modes d'enseignement engagés qui peuvent, selon la liberté de chaque enseignant, être postés sur l'espace numérique de travail des étudiants inscrits (espace MADOC : contenus de cours, documents multimédias en ligne, modules de discussion pédagogiques en ligne, sondages et exercices en ligne, etc.).

Le Relais Handicap ne saurait se substituer au travail personnel de l'étudiant mais peut intervenir en conseil et en appui lorsque la situation de handicap avérée par le médecin universitaire empêche de façon substantielle ou totalement l'accès aux contenus des cours.

Dans quelle situation faire appel au Relais Handicap ?

- En cas d'impossibilité totale ou substantielle de prendre des notes soi-même.
- En cas d'empêchement de se rendre en cours pendant au moins 2 mois consécutifs pour raison de santé ou de handicap durable.
- En cas d'impossibilité de communiquer ou difficilement avec son entourage (enseignants, étudiants du groupe, etc.).

Quelles sont les pistes de solutions proposées ?

- Des conseils prodigués pour permettre à l'étudiant d'organiser son propre accès aux contenus de cours (plateforme Madoc, méthodes de prise de notes, ressources pédagogiques en lignes, ressources des bibliothèques universitaires, l'interaction avec les étudiants pairs et les enseignants – réseaux sociaux spécifiques de filières, etc.).
- La sensibilisation des enseignants concernés pour faciliter l'accès aux contenus de cours (accès à des contenus supplémentaires, conseils bibliographiques, etc.).
- La mobilisation des étudiants pairs pour récupérer, voire transmettre des notes de cours.

Comment mobiliser le Relais Handicap ?

- Disposer de la prescription (orientation) du médecin universitaire (à nous remettre lors du rendez-vous)
- Envoyer un courriel au Relais Handicap pour prendre rendez-vous à : relais.handicap@univ-nantes.fr en précisant :
 - Votre nom et prénom
 - Votre n° carte étudiante
 - La formation dans laquelle vous êtes inscrit.e et votre numéro de groupe s'il existe.
- Le Relais Handicap vous recevra et envisagera la solution la plus adaptée sans vous déposséder de votre rôle d'étudiant.

Contacts :

Stéphane BRUNAT - Responsable de la Mission Relais Handicap

Tél. 02 40 37 10 36

Nathalie DREAN – Chargée de Mission – Animatrice du réseau de solidarité

02 40 37 10 35

Camille DELAROCHE - Chargée de Mission – PASDA (Pôle Accessibilité et Sensibilisation à la Déficience Auditive)

02 40 37 10 72

Courriel : relais.handicap@univ-nantes.fr

Page web : <http://www.univ-nantes.fr/relaishandicap>